

CONSEIL DES MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
25 Août 1960
Arrivée N° 1330 SGCM

ANNÉE 1960 - 1 - N° 234 /PCM/SGCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi N° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur François APLOGAN, Ministre des Finances, est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de l'Intérieur pendant la durée de l'absence de Monsieur Mama AROUNA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 19 AOUT 1960

CHEF D'ETAT PREMIER MINISTRE

Hubert MA GA

AMPLIATIONS :

- Original 1
- J.O.R.D. 1
- P.C.M. 15
- S.G.C.M. 5
- Ministres 15
- A.N.D. 2
- Représentation Française 2